

Date de dépôt : 28 octobre 2020

Pétition

Angle de l'avenue Trembley – chemin des Coudriers : pour le maintien des nécessaires zones d'équipement public et contre la perte d'une zone de verdure sans compensation !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat présente un projet de loi (PL 12732) de déclassement des zones d'équipement public inscrites au cadastre sous les numéros 5587 et 5588 (partiellement), en zone de développement 3, pour permettre la construction d'un quartier de logements sociaux et un centre d'accueil et d'hébergement pour migrants et prétend qu'il va maintenir la zone de verdure existante de la parcelle 5588.

Malheureusement, ce projet a pour conséquence de **supprimer l'entier des réserves constructibles dévolues à l'extension du collège et école de commerce André-Chavanne ou à d'autres infrastructures publiques du quartier**, alors même qu'aucune semaine ne se passe sans que le manque d'écoles, de terrains de sports ou d'autres infrastructures publiques dans le canton, en ville de Genève et plus particulièrement dans ce secteur qui subit une densification galopante, ne soit mis sous les projecteurs.

De plus, avec son projet le Conseil d'Etat défend **la pérennisation du béton en zone de verdure sans aucune compensation**. En effet, la zone de verdure conservée est occupée en réalité par un parking et un bâtiment scolaire « provisoires », attestant des limites déjà atteintes des équipements scolaires du quartier, qui vont subsister après le déclassement. Dès lors, si la zone d'équipement public n'existe plus et que la zone de verdure est occupée, celle-ci disparaît de fait.

Au-delà des paroles, nous constatons que les discours des autorités sont en contradiction avec leurs actes. Une fois de plus, elles bétonnent et ne respectent pas les zones pourtant dévolues au délassement de la population. Une fois de plus, elles prétèrent l'ensemble de la population

avec un déclassement qui va avoir de graves conséquences pour les conditions de vie de la population genevoise et plus particulièrement des futurs étudiants genevois.

Il est d'une importance capitale que les besoins présents et futurs des Genevois en matière d'infrastructures publiques et de zones de verdure soient respectés sans distinction de classe sociale, de conviction politique, de religion, d'ethnie ou de genre.

La présente pétition demande que les députés refusent ce projet de loi compte tenu de ce qui précède.

N.B. 7 signatures¹
Sauvegarde Genève
M. Jean Hertzschuch
Président
Chemin Adolphe-Pasteur 30
1209 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 111 signatures électroniques.